

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 66
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/001

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n° 186 et 187/2017 autorisant la signature d'une convention de domiciliation et d'une convention d'occupation de locaux pour la société SAHTAS Terre Cuite SARL à la pépinière d'Entreprises de Bellevue.

Décision n° 188/2017 autorisant la signature d'une convention pour l'organisation de séances de contes à la bibliothèque de Saint-Pantaléon, entre la CCGAM et Madame Martine FORRER.

Décision n° 189/2017 autorisant la signature d'une convention de domiciliation pour la société MJ Travaux Publics à la pépinière d'Entreprise de Bellevue

Décision n° 190/2017 autorisant la signature des contrats de cession de droit d'exploitation des spectacles se déroulant à la Salle Jean Genet à Couches :

"Ca Fromet"	pour un montant de 2 954 € TTC,
"Ici Najac, à vous la terre"	pour un montant de 400 € TTC,
"Faces Cachées"	pour un montant de 2 930 € TTC,
"Le mal court"	pour un montant de 4 000 € TTC.

Décision n° 191/2017 autorisant la signature d'un contrat de location de la machine à affranchir de la Direction Générale de la CCGAM conclue pour une durée de cinq ans pour un coût de location de 690 € HT par an.

Décision n° 192/2017 autorisant un emprunt, auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne, de 2 800 000 € pour financer le programme d'investissements de l'année 2017 sur le budget principal

Décision n° 193/2017 autorisant la signature d'un contrat de prestations "Courrier-Colis" avec la Poste pour un montant de 1 778,40 € TTC pour l'année 2018.

Décision n° 194/2017 autorisant la signature d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue avec la société VALTERRO MO.

Décision n° 195/2017 autorisant la signature de l'avenant n°5 à la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises de Bellevue avec la Société UNISYLVA.

Décision n° 001/2018 autorisant la signature d'un contrat de mise à disposition d'un copieur à la Mairie de Saint-Forgeot avec la Sté PBI.

Décision n° 002/2018 autorisant la signature du bail professionnel avec Mme Alexandra BERNARD, psychologue clinicienne et psychothérapeute, à la Maison Interprofessionnelle de Santé à Epinac.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni le 15 janvier 2018, a pris les décisions suivantes :

Décision du bureau n° 001/2018 approuvant le plan de financement prévisionnel de la plateforme de mobilité "MOBIGAM" pour l'année 2018, arrêté en dépenses et en recettes à 128 160 €, sollicitant des subventions auprès de l'UE - Fonds Social Européen (FSE) pour 64 080 €, du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour 12 000 € et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour 15 600 €.

Décision du bureau n° 002/2018 approuvant les missions et le plan de financement prévisionnel concernant l'ingénierie "Politique Territoriale et Contractualisations", arrêté en dépenses et en recettes à 64 681,17 € et sollicitant les cofinancements, notamment auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et des fonds européens FEADER et LEADER MORVAN.

Décision du bureau n° 003/2018 autorisant la demande de reconnaissance de la Zone d'Activités de Saint-Andoche en Zone d'Intérêt Régional, autorisant la demande de subvention de 191 600 € auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et approuvant le plan de financement de l'opération, arrêté en dépenses et recettes à 479 000 € HT, soit 574 800 € TTC.

Décision du bureau n° 004/2018 autorisant la demande de reconnaissance de la Zone d'Activité de Saint-Forgeot en Zone d'Intérêt Régional, autorisant la demande de subvention de 160 000 € auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et approuvant le plan de financement de l'opération, arrêté en dépenses et recettes à 1 650 000 € HT, soit 1 980 000 € TTC.

Décision du bureau n° 005/2018 autorisant la demande de subvention pour le poste d'animateur santé du Contrat Local de Santé.

Décision du bureau n° 006/2018 sollicitant auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté une aide pour le financement du poste d'animateur numérique pour l'année 2018 à hauteur de 47 000 €.

Décision du bureau n° 007/2018 autorisant la demande de subvention pour la mission d'ingénierie de la politique de nouveaux arrivants, approuvant le plan de financement du poste, arrêté en dépenses et en recettes à 36 000 €, et le plan d'actions prévisionnel 2018 et son financement, arrêté en dépenses et en recettes à 24 000 €.

Décision du bureau n° 008/2018 autorisant la signature de la convention d'objectifs et de financement "Fonds publics et territoires" relative au projet "Acquisition d'équipement de cuisine » dans le cadre de la restauration des enfants de l'accueil de loisirs de Couches.

Décision du bureau n° 009/2018 approuvant le plan de financement correspondant au nettoyage et analyses des locaux du Fonds Ancien et au réaménagement des ouvrages dans la bibliothèque multimédia, arrêté en dépenses et en recettes à 53 000 € et sollicitant des subventions pour ce dossier.

Le conseil communautaire a pris acte de cette communication.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

 3

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 66
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beauvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/002

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

20 décembre 2017 : Marchés 2017/081 à 2017/083 - Fourniture de services de téléphonie fixe et mobile pour les sites de la CCGAM et du CIAS du Grand Autunois Morvan regroupés en groupement de commande.

3 lots.

Délai d'exécution : 3 ans.

lot n° 1 : Téléphonie fixe CCGAM/CIAS hors écoles.

Attributaire COMPLETEL de la PLAINE SAINT-DENIS (93) pour un montant estimatif de 99 342 € HT sur la durée globale du marché.

lot n° 2 : Téléphonie mobile,

lot n° 3 : Téléphonie fixe des écoles.

Attributaire : ORANGE de METZ (57) pour un montant estimatif de 29 429,19 € HT pour le lot 2 et d'un montant estimatif de 46 614,96 € HT pour le lot 3 et sur la durée globale du marché.

26 décembre 2017 Marchés 2017/115 à 2017/116 - Equipements informatiques pour les sites de la CCGAM et du CIAS.

2 Lots.

Délai d'exécution : 3 ans.

Lot n° 1 Equipements informatiques pour l'administration générale (groupement de commande avec le CIAS).

Lot n° 2 Equipements informatiques pour les écoles.

Attributaire : PBI à AUTUN pour le lot 1 un montant estimatif de 30 490,74 € HT, pour le lot 2 un montant de 7 147,55 € HT, sur la durée globale du marché.

22 décembre 2017 : Marché 2017/120 - Réalisation d'une étude pour la définition, la conception et l'aménagement d'un éco quartier dans le pôle de la gare de la zone de Saint Andoche à AUTUN.

Attributaire : TEKHNE à LYON pour un montant de 53 275 € HT.

22 décembre 2017 : Marché 2017/119 - Réalisation d'un programme de développement des accès et des bâtiments de l'entreprise "Groupe FAYAT Société Réservoirs X-PAUCHARD" sur la zone d'activités de Saint Andoche.

Lot unique.

Attributaire SARL TRACES URBAINS à PARIS pour un montant de 29 530 € HT.

26 décembre 2017 : Marché 2017/121 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la continuité d'une digue sur la zone d'activités de Bellevue à AUTUN.

Lot unique 1 TF et 1 T. Optionnelle.

Attributaire Tranche Ferme : SCE Activillage de BRON (69) pour un forfait provisoire de 63 406,63 € HT.

26 décembre 2017 : Marché 2017/117 - Itinérances vertes septembre 2017.

Lot unique. Délai d'exécution : 1,5 mois.

Attributaire : EUROVIA BOURGOGNE SAS à AUTUN pour un montant de 39 537,50 € HT.

2 janvier 2018 : Marché 2017/118 - Location d'une patinoire éphémère.

Lot unique.

Attributaire : SYNERGLACE à HEIMSBRUNN (69) pour un montant de 35 570,50 € HT.

15 janvier 2017 : Marché 2017/016 : Fabrication et liaison chaude des repas préparés pour le restaurant scolaire des écoles primaires et maternelles d'Epinac ainsi que des ALSH(Accueil de Loisirs Sans Hébergement) organisés au domaine du Curier à EPINAC.

Avenant n°1

Supprimant l'approvisionnement des repas aux ALSH les mercredis en période scolaire, et pendant les petites vacances scolaires.

Le coût unitaire du repas n'est pas impacté.

Attributaire : Association Espace Education Environnement - CPIE Pays de Bourgogne à Collonge la Madeleine.

Le conseil communautaire a pris acte de cette communication.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIoT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/003

Objet: Définition de la GEMAPI.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Au 1er janvier 2018, cette compétence a été transférée à titre obligatoire au niveau intercommunal (art. L. 5214-16 du CGCT).

La compétence GEMAPI comprend quatre composantes, définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7-I du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Dans l'attente du résultat de l'étude relative à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme lancée par la CCGAM au travers d'un groupement de commande au niveau du bassin versant, il convient dès à présent d'affiner les contours de la GEMAPI.

Pour cela, un questionnaire a été adressé aux communes membres de la CCGAM pour recenser les différentes actions qu'elles mènent et qui seraient susceptibles de relever de la compétence GEMAPI, tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'analyse des retours, confrontée aux champs d'interventions et exemples d'actions fournis par la documentation technique des services de l'Etat et Agences de l'Eau, fait apparaître les résultats ci-dessous :

Concernant les dépenses de fonctionnement, deux grandes catégories ressortent : l'entretien ripisylve et les travaux de fauchage/broyage/débroussaillage aux abords des cours d'eau.

S'agissant de cette deuxième catégorie, il semble que son objet est avant tout paysager et/ou destiné à l'accueil du public (table de pique-nique et camping principalement). Par conséquent, cette catégorie de dépenses, pourrait être exclue du champ de la GEMAPI et continuer à être assurée par les communes concernées.

En revanche, l'entretien ripisylve des cours d'eau situés sur le domaine public des communes d'Autun, Dracy-Saint-Loup, Etang-sur-Arroux, Saint-Nizier-sur Arroux relève très clairement du 2° de l'article L. 211-7 -I susmentionné.

Par ailleurs les communes d'Autun, Brion, Broye, Charbonnat, Cordesse, Dracy-Saint-Loup, Etang-sur-Arroux, Igornay, La Boulaye, La-Chapelle-sous-Uchon, Laizy, Mesvres, Monthelon, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Forgeot; Saint-Nizier-sur-Arroux, Tavernay et Thil-sur-Arroux adhèrent au SINETA.

Les statuts du SINETA ne permettant pas actuellement de distinguer ce qui est du domaine de la GEMAPI de ce qui est hors GEMAPI, il conviendra d'établir une ligne de partage entre ce qui demeure de la compétence des communes (hors GEMAPI avec possibilité de transfert au SINETA) et ce qui relèvera dorénavant de la CCGAM.

Une démarche identique sera opérée vis-à-vis du Syndicat Mixte d'Aménagement des affluents rive gauche de la Dheune dont est membre la Commune de Saint-Jean-de-Trézy.

Les dépenses liées au contrat territorial Arroux/Sud Morvan peuvent, quant à elles, être retenues au titre de la GEMAPI, tout comme la cotisation des communes à des syndicats qui avaient pris la compétence GEMAPI antérieurement au 1^{er} janvier 2018. Tel est le cas du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan pour une partie du territoire des communes d'Anost et de Saint Prix.

Il convient d'ajouter qu'est prévu au titre de l'intérêt communautaire "l'entretien de la Drée, ses affluents et sous-affluents". Cette disposition vise les ex-communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Drée à savoir : Collonge-la-Madeleine, Epinac, Morlet, Saint-Léger-du-Bois, Saisy et Sully. Mais, mis à part l'animation assurée par le SINETA (qui semble relever davantage de l'article L. 211-7-I-12°), peu de travaux sont financés par la CCGAM.

De même, les statuts prévoient, au titre des compétences optionnelles de la CCGAM (1. Protection et mise en valeur de l'environnement), l'élaboration, la gestion et l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Au regard du caractère mixte de ce document, il est préférable de ne peut pas l'intégrer, dans l'immédiat, dans la définition GEMAPI retenue.

Doit être également classée parmi les dépenses de fonctionnement l'ingénierie interne nécessaire à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI d'un point de vue administratif, juridique, technique et financier ;

S'agissant des dépenses d'investissement, trois équipements sont dès à présent susceptibles de relever de l'article L. 211-7-I du Code de l'Environnement.

- La digue située à Bellevue et sa future extension constituent un système d'endiguement au sens de la réglementation en vigueur et relèvent par conséquent du 5°.
- Les deux barrages publics situés à Autun (barrage de saint Andoche sur l'Arroux et barrage de la Forge sur le Ternin) relèvent du 8° au titre de la restauration de la continuité écologique et sédimentaire.
- Il convient d'ajouter à ces projets toutes les dépenses liées aux études préparatoires, de suivi et d'achèvement ainsi qu'à tous les actes qui s'y rapportent (frais de publicité foncière, frais d'acte notarié, de consultation publique, etc.).

En outre, l'étude de préfiguration de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme, en tant qu'elle entraînera des dépenses d'équipement, peut être classée en investissement.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(66 pour, 4 oppositions et 5 abstentions)**

DEFINIT comme relevant de la GEMAPI, dans l'attente du résultat de l'étude GEMAPI :

En fonctionnement:

- l'entretien ripisylve des cours d'eau situés sur le domaine public des communes d'Autun, Dracy-Saint-Loup, Etang-sur-Arroux et Saint-Nizier-sur-Arroux;
- la part consacrée à la GEMAPI, une fois celle-ci identifiée, de l'adhésion au SINETA des communes d'Autun, Brion, Broye, Charbonnat, Cordesse, Dracy-Saint-Loup, Etang-sur-Arroux, Igornay, La Boulaye, La-Chapelle-sous-Uchon, Laizy, Mesvres, Monthelon, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Forgeot, Saint-Nizier-sur-Arroux, Tavernay et Thil sur Arroux;
- la part consacrée à la GEMAPI, une fois celle-ci identifiée, de l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement des affluents rive gauche de la Dheune de la commune de Saint-Jean-de-Trézy;
- les dépenses liées au contrat territorial Arroux/Sud Morvan ;

- la cotisation de la CCGAM à d'autres syndicats exerçant pour le compte de certaines communes membres la compétence GEMAPI antérieurement au 1^{er} janvier 2018 ;
- l'ingénierie interne nécessaire à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au niveau de la CCGAM d'un point de vue administratif, juridique, technique et financier. Etant précisé qu'elle sera calculée, pour chaque agent concerné, sous la forme d'un pourcentage appliqué au coût horaire brut chargé.

En investissement :

- l'étude de préfiguration de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme car elle entraînera des dépenses d'investissement.
- les études, travaux et frais annexes liés à la digue située à Bellevue et sa future extension.
- les études, travaux et frais annexes liés aux deux barrages publics situés à Autun (barrage de Saint Andoche sur l'Arroux et barrage de la Forge sur le Ternin).

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/004

Objet : Acquisition de parcelles à Couches constituant une voirie d'accès à la future micro-crèche.

**Rapport de Madame Monique GATIER ,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est actuellement propriétaire des parcelles AD 384 et AD 388 en indivision avec l'EHPAD Myosotis dont le siège social est situé route de Chalencey à Couches (71490).

L'EHPAD Myosotis est propriétaire de deux parcelles mitoyennes : AD 375 et AD 400. L'EHPAD vend la parcelle AD 400 à un tiers et la propriété indivise des parcelles AD 384 et AD 388 ne lui est plus d'aucune utilité.

Il est proposé d'acquérir la part indivise de l'EHPAD sur les parcelles AD 384 et AD 388 qui constitue une voie d'accès à la future micro-crèche, dont la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est déjà propriétaire.

Il est également proposé d'acquérir les parcelles AD 403 et AD 404 issues d'un découpage cadastral de la parcelle AD 400, d'une surface respective de 8 m² et 10 m².

Le prix de vente proposé par l'EHPAD Myosotis est d'un euro.

Monsieur Emile LECONTE ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la part indivise des parcelles AD 384 et AD 388, situées à COUCHES (71490), appartenant à l'EHPAD Myosotis,

APPROUVE l'acquisition des parcelles AD 403 et AD 404, situées à COUCHES (71490), appartenant à l'EHPAD Myosotis,

APPROUVE le montant de l'acquisition de l'ensemble de ces biens fonciers fixé à un euro.

DIT que les frais afférents à cette opération seront partagés à part égales par l'acquéreur et le vendeur.

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

 2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLÔT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/004.1

Objet : Intervention de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à l'acte de vente des parcelles AD 402 et AD 389 à Couches.

**Rapport de Madame Monique GATIER ,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan devient propriétaire plein et entier des parcelles AD 384 et AD 388 à Couches (71490).

L'EHPAD Myosotis est propriétaire de deux parcelles mitoyennes : AD 389 et AD 402. L'EHPAD vend lesdites parcelles AD 402 et AD 389 à Monsieur Jean-Marie PIERRE et Madame Gwendoline COLIN et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan consent à une servitude de passage au profit des propriétaires desdites parcelles AD 402 et AD 389 ainsi qu'à leurs locataires et ayant-droits, servitude qui s'exercera sur les parcelles AD 384 et AD 388. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sera pour cette raison partie intervenante à l'acte de vente, qui définit les modalités d'exercice du droit de passage.

Un plan de la servitude de passage est annexé à la présente délibération.

Monsieur Emile LECONTE ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la constitution d'une servitude de passage sur les fonds servants AD 384 et AD 388 au profit du fonds dominant constitué par les parcelles AD 402 et AD 389,

AUTORISE Madame la présidente ou par délégation Monsieur le Deuxième vice-Président, à signer l'acte de vente des parcelles AD 402 et AD 386, à titre de partie intervenante à l'acte.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10) , délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/005

Objet: Convention entre le Comité des Œuvres Sociales, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, la Ville d'Autun et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) s'est vu confier par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) le soin d'instituer en faveur des agents adhérents toutes les formes d'aides jugées opportunes.

Tous les agents rémunérés aux budgets de ces collectivités peuvent être adhérents au COS selon les conditions ci-après :

- agent titulaire,
 - agent en CDI,
 - agent en CDD d'un an minimum (adhésion possible au terme du 5^{ème} mois passé dans la collectivité et sous réserve d'un temps de travail équivalent ou supérieur à un mi-temps).
 - Les agents retraités de l'une des 3 collectivités et ayant adhéré au COS durant leur période d'activité pourront poursuivre leur adhésion à l'association.

La cotisation annuelle due au Comité National d'Action Sociale pour le versement des diverses prestations aux agents est versée par l'intermédiaire du Cos.

La CCGAM met à la disposition du COS un agent à raison de 35h de travail par semaine pour le fonctionnement et le secrétariat du Cos incluant également le temps nécessaire aux permanences COS-CNAS.

La Ville d'Autun et le CIAS remboursent à la CCGAM les charges de ce poste selon la répartition suivante : 36% pour la Ville d'Autun et 10% pour le CIAS.

Par ailleurs, le COS perçoit des trois collectivités une subvention ordinaire de fonctionnement dont le montant est voté à chaque budget primitif en fonction de l'évolution de son personnel et des disponibilités budgétaires.

Vous trouverez en annexe la convention correspondante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre le Comité des Œuvres Sociales, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, la Ville d'Autun et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/006

Objet: Convention 2018 d'échanges de services entre la Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Les relations entre la Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.


Comme chaque année, pour tenir compte des modifications intervenues et plus particulièrement dans un souci de simplification, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'échanges de services entre la Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour l'année 2018 jointe en annexe.

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/007

Objet : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire - reversement de la prestation année 2016.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIERE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF de Saône-et-Loire.
Chaque année, la CCGAM reçoit la prestation de service enfance jeunesse (Psej).

Les actions suivantes sont financées par le contrat enfance jeunesse :

CIAS du Grand Autunois-Morvan

Accueils petite enfance
Lieux d'accueils parents enfants
Relais assistantes maternelles
Ludothèque

Service animation jeunesse CCGAM

Coordination enfance
Accueils de loisirs 3-12 ans et 12-17 ans
Séjours
Formations BAFD-BAFA
Coordination Jeunesse

Services périscolaires CCGAM

Garderies périscolaires maternelles

Association Odyssée Loisirs

Accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires

A ce titre, la CCGAM a perçu 259 331,56 €, pour l'année 2016, répartis de la façon suivante :

Service animation jeunesse CCGAM.....	57 162,59 €
Services périscolaires CCGAM – garderies.....	7 247,02 €

A reverser

CIAS du Grand Autunois-Morvan.....	180 867,89 €
Association Odyssée Loisirs.....	14 054,06 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan à reverser 180 867,89 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan.

AUTORISE la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à reverser 14 054,06 € à l'association Odyssée Loisirs.

AUTORISE Madame la Présidente ou par délégation Monsieur le Premier Vice-Président ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIoT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/008

Objet : Organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

**Rapport de Monsieur Claude MERCKEL,
Vice-président**

Chers Collègues,

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

En septembre 2017, une procédure a été lancée par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), en collaboration avec les services de l'Inspection de l'Education Nationale pour recueillir l'avis des familles et des enseignants (annexe 1).

Un groupe de travail issu de notre commission N°3 « Education, Formation, Santé, Culture, Jeunesse » s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur ce sujet.

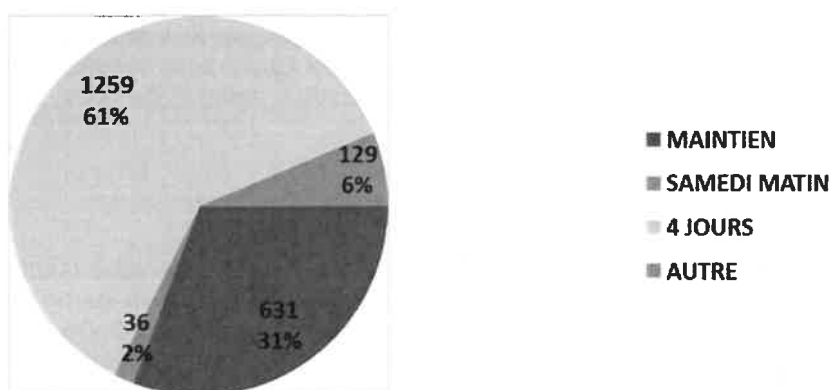
Des conseils d'écoles se sont tenus entre le 11 et le 22 décembre 2017 pour prendre connaissance des résultats de ces enquêtes et ont fait part de leurs avis sur la future organisation.

Les résultats de ces différentes consultations ont donné lieu :

- à un bilan global des consultations des familles pour les écoles de la CCGAM (document complet en annexe 2),
- à un bilan de la consultation réalisée auprès des enseignants via les conseils des maîtres (document complet en annexe 3),
- à un bilan global des avis émis par les conseils d'école (document complet en annexe 4),

Consultation des familles

Souhait d'organisation de la semaine scolaire en septembre 2018



Consultation des enseignants via les conseils des maîtres

33 écoles (sur 39 écoles CCGAM) et 117 enseignants se sont exprimés au 06/12/2017 :

Pour une organisation à 4 jours (89/117) : 76 %
Pour une organisation à 4,5 jours (28/117) : 24 %

Avis des conseils d'écoles

Sur les 39 écoles du territoire CCGAM (dont 18 au sein des 8 RPI, et 20 « autonomes » soit 28 conseils d'écoles	4 JOURS	4 JOURS ET DEMI (Mercredi)	4 JOURS ET DEMI (Samedi)
	26	1	1

La commission n°3 « Education, Formation, Santé, Culture, Jeunesse », réunie le 10 janvier 2018, a pris acte des travaux réalisés par son groupe de travail et des résultats de ces enquêtes. Elle tient à formuler les trois observations suivantes :

1- La commission tient à faire remarquer que les enfants de toutes les communes ont bénéficié d'un riche programme d'activités durant trois ans. La commission demande que soient étudiées avec attention les questions relatives aux activités périscolaires ou de loisirs les mercredis avec la nécessité de préserver un équilibre entre le secteur urbain et le secteur rural.

2- La commission souhaite que la plus-value des activités organisées dans le cadre des TAP soit préservée et demande que la CC GAM s'assure que les enfants puissent toujours avoir la possibilité de découvrir les activités sportives, culturelles et artistiques de notre territoire par le biais des projets pédagogiques des écoles.

3- Les membres de la commission s'interrogent et sont inquiets sur l'impact « social » du retour à la semaine scolaire à 4 jours. L'ensemble des membres sont inquiets sur le devenir de tous les personnels qui ont travaillé au quotidien à l'organisation et l'animation de toutes les activités périscolaires.

Je vous demanderai, Chers Collègues, de bien vouloir vous prononcer sur le choix de l'organisation de la semaine scolaire en septembre 2018.

Je vous précise que le Bureau Communautaire réuni le 15 janvier dernier s'est prononcé majoritairement favorable à une demande de dérogation auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour un retour à l'organisation scolaire à quatre jours (soit une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (42 pour, 26 abstentions et 5 contre)

APPROUVE la demande de dérogation auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour un retour à l'organisation scolaire à quatre jours (soit une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours).

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



3

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/009

Objet : Convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Département de Saône-et-Loire relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A6.

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX,
Vice-Présidente,**

Chers Collègues,

Le Département de Saône-et-Loire a souhaité, dans le cadre de sa compétence « Tourisme », coordonner le potentiel d'implantation de la signalisation le long des autoroutes afin que soient indiqués les sites remarquables du territoire et ce, en cohérence avec la politique départementale de valorisation touristique.

Il organise, dans le cadre de cet accord, la déclinaison avec les EPCI concernés de la mise en œuvre opérationnelle et les conditions de financement par voie de conventions spécifiques.

L'implantation, la mise en place et la maintenance de la signalétique relevant d'APRR, la convention jointe en annexe a pour objet de définir la contribution respective entre le Département de Saône-et-Loire et la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, dans le déploiement des panneaux de signalisation touristique sur l'autoroute A6.

Au terme d'une phase d'information, d'une large concertation, et sous réserve de la validation du Préfet de région, il a été acté la mise en place d'un couple de panneaux sur le réseau concédé à APRR, pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Les thématiques retenues pour ces panneaux sont les suivantes :

- « Autun : oppidum de Bibracte »
- « Autun : ville d'Art et d'Histoire »
- « Autun : porte du Morvan »

Le montant total est de 90 000€ TTC porté à 55%, soit 49 500 € TTC, par le Département de Saône-et-Loire et 45%, soit 40 500 € TTC, par la CCGAM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec le Département de Saône-et-Loire relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A6.

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/010

Objet : Arrêt du projet de PLU de Couches.

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la loi du 7 janvier 1983 concernant la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi d'accès au logement et un urbanisme rénovés (loi « ALUR ») du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-12-29-001 du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Couches du 11 février 2014 et du 27 octobre 2015 prescrivant la révision du Plan d'occupation des sols (POS) de la commune et la transformation du document en Plan local d'urbanisme (PLU), et fixant les modalités de la concertation publique à mettre en œuvre,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Couches du 17 janvier 2017 demandant à la Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan de poursuivre et finaliser la procédure d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 acceptant de mener jusqu'à son terme ladite procédure,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 septembre 2017 validant les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2017 décidant de l'application des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme et de l'élaboration d'un règlement modernisé,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.103-6, L.143-10, L.153-14, L.153-31 à L.153-35, R.153-11 et R.153-12,

Considérant que la commune de Couches fait partie du périmètre du SCoT Autunois-Morvan mais sans être couverte par les dispositions de ce SCoT (« zone blanche »),

Considérant que le POS de Couches est caduc depuis le 27 mars 2017, date à partir de laquelle le RNU s'applique sur le territoire de la commune,

Considérant l'ensemble des études relatives à l'élaboration du PLU, réalisées par les cabinets Verdi et EMC Environnement,

Considérant les objectifs poursuivis par la commune et la Communauté de Communes en matière de planification urbaine, les grandes orientations du PADD ainsi que les principales dispositions des autres pièces du projet de PLU, notamment le rapport de présentation, l'évaluation environnementale, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses documents graphiques associés et les annexes (cf synthèse ci-jointe),

Considérant la concertation publique qui a été mise en œuvre par la commune de Couches et par la Communauté de Communes et dont le bilan doit être tiré à ce stade de la procédure (cf synthèse ci-jointe),

Considérant l'état d'avancement du projet de PLU qui est désormais prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

TIRE le bilan de la concertation publique conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

ARRETE le projet de PLU de Couches tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout contrat ou avenant pouvant s'avérer nécessaire d'ici la fin de la procédure d'urbanisme.

INSCRIT au budget de l'exercice considéré les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette procédure d'urbanisme (reproduction des dossiers, indemnités du commissaire enquêteur, parution d'annonces légales).

Le projet arrêté de PLU sera transmis pour avis et observations à :

- Monsieur le Préfet de Saône et Loire,
- Monsieur le Sous-Préfet d'Autun,
- Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil départemental,
- Monsieur le Maire de Couches,
- l'Institut National des Appellations d'Origine, les chambres consulaires, le Parc Naturel Régional du Morvan, le Conseil National de la Propriété Forestière et les autres personnes publiques associées,
- les communes et EPCI limitrophes qui ont demandé à être consultés,
- la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe).

La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de Saône et Loire,
- Monsieur le Sous-Préfet d'Autun,
- Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers,
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
- Monsieur le Président du Parc naturel régional du Morvan,
- Monsieur le Maire de Couches.

Conformément à l'article R153-3 du Code de l'urbanisme, elle sera affichée à l'hôtel communautaire et en mairie de Couches pendant un délai d'un mois.

Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs et sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la commune de Couches.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/010.1

Objet : Prescription d'une modification du POS de Curgy.

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET ,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la loi du 7 janvier 1983 concernant la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi d'accès au logement et un urbanisme rénovés (loi « ALUR ») du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-12-29-001 du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 février 1988 approuvant le Plan d'occupation des sols (POS) de la Commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2000 approuvant la révision du document d'urbanisme,

Vu la demande de la Commune de Curgy sollicitant la prescription d'une procédure d'urbanisme afin de faire évoluer certaines dispositions du zonage réglementaire,

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du 15 janvier 2018 engageant une procédure de modification du POS en vue d'opérer les changements demandés,

Vu les articles L. 153-36 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme fixant le cadre de la procédure de modification,

Considérant que le PLUi, en cours d'élaboration, couvrira les 55 communes du territoire communautaire mais ne sera pas approuvé et rendu opposable aux tiers avant 2020,

Considérant qu'il s'avère utile et opportun de faire évoluer dès aujourd'hui certaines dispositions du POS de Curgy afin notamment de :

- reclasser en zone naturelle inconstructible « ND » une partie du sous-secteur « IINA2 » du Champ Fleurot (Nord-Est du centre-bourg) afin de mieux prendre en compte les enjeux paysagers (coulée verte), environnementaux et agricoles (parcelles cadastrées section AE n° 583 et 1085 en partie, situées au Sud de la Route de Vergoncey et représentant une surface d'environ 22 000 m²),
- redéfinir en conséquence le zonage réglementaire s'appliquant aux 3 parcelles cadastrées section AE n° 212, 213 et 214 (qui se trouvent au Nord de la Route de Vergoncey et qui représentent une superficie totale de 5 700 m²) en intégrant celles-ci à la zone d'habitat voisine « UE »,
- faire évoluer quelques dispositions du règlement de la zone « NB », notamment le contenu des articles NB5 et NB6, afin d'optimiser les possibilités de construire.

Considérant que ces modifications :

- ne remettront pas en cause l'économie générale du POS applicable,
- n'auront pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité de sites, des paysages ou des milieux naturels,
- n'induisent pas de graves risques de nuisances,
- ne consistent pas à ouvrir une zone à urbaniser qui, dans les 9 ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la Commune ou de l'EPCI, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

Considérant enfin que la concertation publique associant, pendant toute la durée de la procédure, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pourra prendre la forme suivante :

- mise en ligne d'une information et du projet de modification sur le site internet de la Communauté de Communes,
- mise à disposition d'un dossier de consultation et d'un registre d'expression en Mairie de Curgy.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

-PRESCRIT la modification du POS de Curgy afin de faire évoluer le zonage règlementaire du document tel qu'indiqué précédemment.

-RETIENT ET MET EN ŒUVRE les modalités de concertation publique mentionnées ci-dessus.

-AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout contrat ou avenant nécessaire à la réalisation de la modification du POS.

-INSCRIT au budget de l'exercice considéré les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette procédure d'urbanisme.

La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Département de Saône-et-Loire,
- Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat ,
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
- Monsieur le Président du Parc naturel régional du Morvan,
- Monsieur le Maire de Curgy.

Elle fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage durant un mois à l'hôtel communautaire,
- insertion de la mention de cet affichage dans 2 journaux diffusés dans le département,
- publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes,
- mise en ligne sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la commune de Curgy.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettéy, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/010.2

Objet : Prescription d'une modification du PLU d'Autun.

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la loi du 7 janvier 1983 concernant la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi d'accès au logement et un urbanisme rénovés (loi « ALUR ») du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-12-29-001 du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2015 approuvant la dernière révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Autun,

Vu la demande de la Commune d'Autun sollicitant la prescription d'une procédure de modification de son PLU afin de faire évoluer certaines dispositions du règlement écrit,

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du 15 janvier 2018 engageant une procédure de modification du document d'urbanisme applicable à ce jour en vue d'opérer les changements demandés dans le règlement,

Vu les articles L. 153-36 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme fixant le cadre de la procédure de modification,

Considérant que le PLUi, en cours d'élaboration, couvrira les 55 communes du territoire communautaire mais ne sera pas approuvé et rendu opposable aux tiers avant 2020,

Considérant qu'il s'avère utile et opportun de faire évoluer dès aujourd'hui certaines dispositions du règlement du PLU d'Autun afin de pouvoir notamment :

- déroger aux règles de recul d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques pour les constructions, installations, ouvrages et équipements publics ou privés à caractère d'intérêt collectif en zones « UA », « UB », « UC », « UD », « UE », « UX », « 1AUI », « 2AUX », « A » et « N »,
- porter à 1,80 mètre la hauteur maximale autorisée des clôtures sur rues au sein des zones « UC », « UD » et « UE » (dans un souci d'harmonisation des règlements de zones et pour faciliter l'installation de portails électriques coulissants),
- autoriser au cas par cas dans les zones « UC » et « UE » des clôtures dépassant 2 mètres de hauteur à la condition que celles-ci répondent à des obligations de sécurité publique liées à la nature des constructions existantes ou à venir (par exemple : les clôtures entourant les 2 établissements d'enseignement militaires et le Centre Educatif Fermé),
- autoriser en zone N et en sous-secteur Nsvg l'aménagement, la restauration et la reconstruction des bâtiments existants édifiés avant l'entrée en vigueur du PLU, sous réserve de ne pas augmenter le volume et la hauteur de ces bâtiments.

Considérant que ces modifications :

- ne changeront pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- n'auront pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité de sites, des paysages ou des milieux naturels,
- n'induiront pas de graves risques de nuisances.

Considérant enfin que la concertation publique associant, pendant toute la durée de la procédure, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pourra prendre la forme suivante :

- mise en ligne d'une information et du projet de modification sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la Ville d'Autun,
- mise à disposition d'un dossier de consultation et d'un registre d'expression en Mairie d'Autun.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PRESCRIT** la modification du PLU d'Autun afin de faire évoluer le règlement d'urbanisme tel qu'indiqué précédemment.

- **RETIENT ET MET EN ŒUVRE** les modalités de concertation publique mentionnées ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout contrat ou avenant nécessaire à la réalisation de la modification du PLU.

- **INSCRIT** au budget de l'exercice considéré les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette procédure d'urbanisme.

La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Département de Saône-et-Loire,
- Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
- Monsieur le Président du Parc naturel régional du Morvan,
- Monsieur le Maire d'Autun.

Elle fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage durant un mois à l'hôtel communautaire,
- insertion de la mention de cet affichage dans 2 journaux diffusés dans le département,
- publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes,
- mise en ligne sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la commune d'Autun.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



3

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/011

Objet : Renouvellement pour l'année 2018 du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'ANAH – programme "Habiter Mieux".

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Lancé en 2010 et piloté par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le programme « Habiter Mieux » permet aux propriétaires occupants modestes, se trouvant en situation de précarité énergétique, d'effectuer des travaux de rénovation thermique de leur logement, ceci grâce à la prise en charge par l'ANAH d'une partie du montant des travaux, complétée par une prime de l'Etat issue du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART). En fonction de leurs ressources, les ménages peuvent ainsi recevoir une aide de l'ANAH correspondant à 35% (plafonnée à 7 000 €) ou 50% (plafonnée à 10 000 €) du montant total HT des travaux. La prime d'Etat est, quant à elle, équivalente à 10% du montant total des travaux HT plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € en fonction des revenus du ménage.

Pour pouvoir entrer dans le dispositif « Habiter Mieux », les ménages doivent répondre aux conditions suivantes :

- être propriétaires occupants de leur logement,
- ne pas dépasser un niveau de ressources fixé nationalement (voir tableau ci-dessous),
- réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25%,
- avoir un logement achevé depuis plus de 15 ans,
- ne pas avoir bénéficié d'un PTZ (Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété) depuis 5 ans,
- être accompagnés par un organisme compétent,
- ne pas démarrer les travaux avant le dépôt du dossier de financement,
- occuper leur logement pendant 6 ans après les travaux, en tant que résidence principale.

Plafond des ressources

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 508	18 598
2	21 217	27 200
3	25 517	32 710
4	29 809	38 215
5	34 121	43 742
Par personne supplémentaire	+ 4 301	+ 5 510

En plus de cette aide financière, le programme « Habiter Mieux » prévoit à chacune des étapes du projet de rénovation un accompagnement personnalisé des particuliers éligibles, effectué par un organisme indépendant (Soliha71 ou Urbanis pour la Saône-et-Loire). Cette mission d'accompagnement couvre les aspects techniques du projet (évaluation énergétique, préconisations de travaux pour atteindre 25% d'économies d'énergie, aide à la demande de devis aux entreprises, suivi durant les travaux), mais également administratifs (réalisation d'un plan de financement, aide à la constitution des demandes de subventions auprès des partenaires) et sociaux (évaluation et suivi si besoin).

Les collectivités locales qui le souhaitent peuvent soutenir le programme « Habiter Mieux » en contribuant au financement des projets par le biais d'une aide complémentaire, dans la limite de 500 € par dossier.

Pour apporter cette aide financière locale et participer au repérage de ménages potentiellement bénéficiaires du programme sur son territoire, il est nécessaire de signer avec l'ANAH un protocole territorial qui précise tous les aspects de la participation en lien avec le Contrat Local d'Engagement du Département de Saône-et-Loire. Ce contrat local constitue la déclinaison locale et opérationnelle du programme « Habiter Mieux » géré par l'ANAH.

Selon le dernier recensement 2014-2015, le nombre de ménages résidant sur la CCGAM et éligibles au programme « Habiter Mieux » représentait 47% des propriétaires occupants.

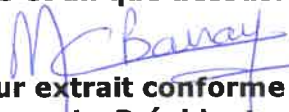
La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a participé en 2017 au programme « Habiter Mieux » avec un objectif d'aider 25 propriétaires occupants. Ce sont ainsi 22 dossiers qui ont pu être traités au cours de cette période.

Il vous est proposé, Chers Collègues, de valider le principe de renouveler notre participation au programme « Habiter Mieux » pour 2018 avec les objectifs suivants, en adéquation avec les objectifs nationaux : aider **50 propriétaires occupants** modestes et très modestes éligibles au dispositif en leur accordant une aide aux travaux de 500 €. Cette subvention sera accordée sous condition que les travaux soient réalisés par une entreprise labellisée RGE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la signature d'un protocole territorial pour le versement d'un complément d'aide de 500 € par dossier éligible au programme « Habiter Mieux » au titre de l'année 2018, avec un objectif d'aider 50 propriétaires occupants.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation, les Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 46
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/012

Objet : Autorisation de signer un avenant au marché public de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME ,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Il vous est proposé d'adopter un avenant au marché public relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le service de la restauration collective, pour l'un des 22 lots, dans le cadre d'une réévaluation des prix suite à la forte augmentation des prix des matières premières telles que le beurre et les œufs.

Il vous appartient ainsi d'autoriser la signature de l'avenant suivant :

LOT 17 : Pâtisseries et portions pré-emballées :

Marché attribué à l'entreprise LA TRIADE, rue du Capitaine Dreyfus, 95130 FRANCONVILLE, d'un montant estimatif annuel, de 2 317,50.

Nouveau montant estimatif annuel du marché suite à l'adoption de l'avenant proposé: 2.094,50 € HT, soit une diminution annuelle de 10,6 % (le prix total diminue en raison de la suppression de plusieurs références).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation, Messieurs les trois premiers vice-présidents à signer ces avenants, et tout document s'y rapportant,

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 46
Date de la convocation : 19 Janvier 2018
Affichage compte rendu sommaire : 1^{er} février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (jusqu'à la question n°1), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°8), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°2), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, MM François de GUELIS, suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD, suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT (jusqu'à la question n°8), délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE (jusqu'à la question n°10), délégué de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°10), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mmes Marie-Louise CONDETTE, Marie VOURIOT-THUZET (jusqu'à la question n°6), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN (jusqu'à la question n°10), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°6), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°6), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°6), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°6), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°10), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°8), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°10), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, M Jean-Marc DUMONT, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT à M Rémy REBEYROTTE, M Pascal POMAREL à M Alain DURAND (à partir de la question n°1), Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°8), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Marie-Claude BARNAY,

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, MM Bernard JOLY, Michel CRIQUI, Thierry BABOUILARD, Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

2018/013

Objet: Attractivité et Développement du Territoire -ZAE d'Etang-sur-Arroux- Vente de terrain à l'Entreprise Forest Hydro.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) ont entraîné le transfert de la ZAE située à Etang-sur-Arroux de la Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux (CCBVA) à la CCGAM au 1^{er} janvier 2017, dans les conditions de droit prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette zone d'activités est identifiée comme zone stratégique dans le SCOT et comme zone industrielle dans le PLU d'Etang. Elle forme un ensemble économique présentant une cohérence et regroupant des entreprises et des Services Publics. Elle peut encore accueillir des activités économiques, industrielles et touristiques sur des terrains disponibles.

La CCGAM est actuellement propriétaire des parcelles situées en zone UX du PLU d'Etang-sur-Arroux et cadastrées :

- C0262 d'une contenance de 4 510 m² ;
- C0273 d'une contenance de 1 698 m², soit au total 62 ares 08 ca.

Monsieur Thierry Pietry, représentant de L'Entreprise Forest-Hydro dont le siège social est à 71190 Etang-sur-Arroux, souhaite acquérir ces parcelles afin d'agrandir son entreprise de réparation et d'entretien d'engins forestiers.

Il est proposé de vendre cette parcelle au prix de 4 € HT le m², soit un montant total de 24 832 € HT, conformément à l'avis des Services du Domaine.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu les articles L 5214 - 16 et 5214 - 23 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211- 37 du CGCT,

Vu les articles L.3113-14 et L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-08-008 du 8 décembre 2016, portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-12-29-001 du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu l'avis de la DDFP, Service du Domaine SIn°2017 - 192 V 0452 R du 20 juin 2017,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées C0262 d'une contenance de 4 510 m² et C0273 d'une contenance de 1 698 m², soit au total 62 ares 08 ca, pour un montant de 24 832 € hors taxes.

AFFECTE la recette au budget annexe des zones d'activités économiques.

AUTORISE Madame la Présidente ou, par délégation, les Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



